

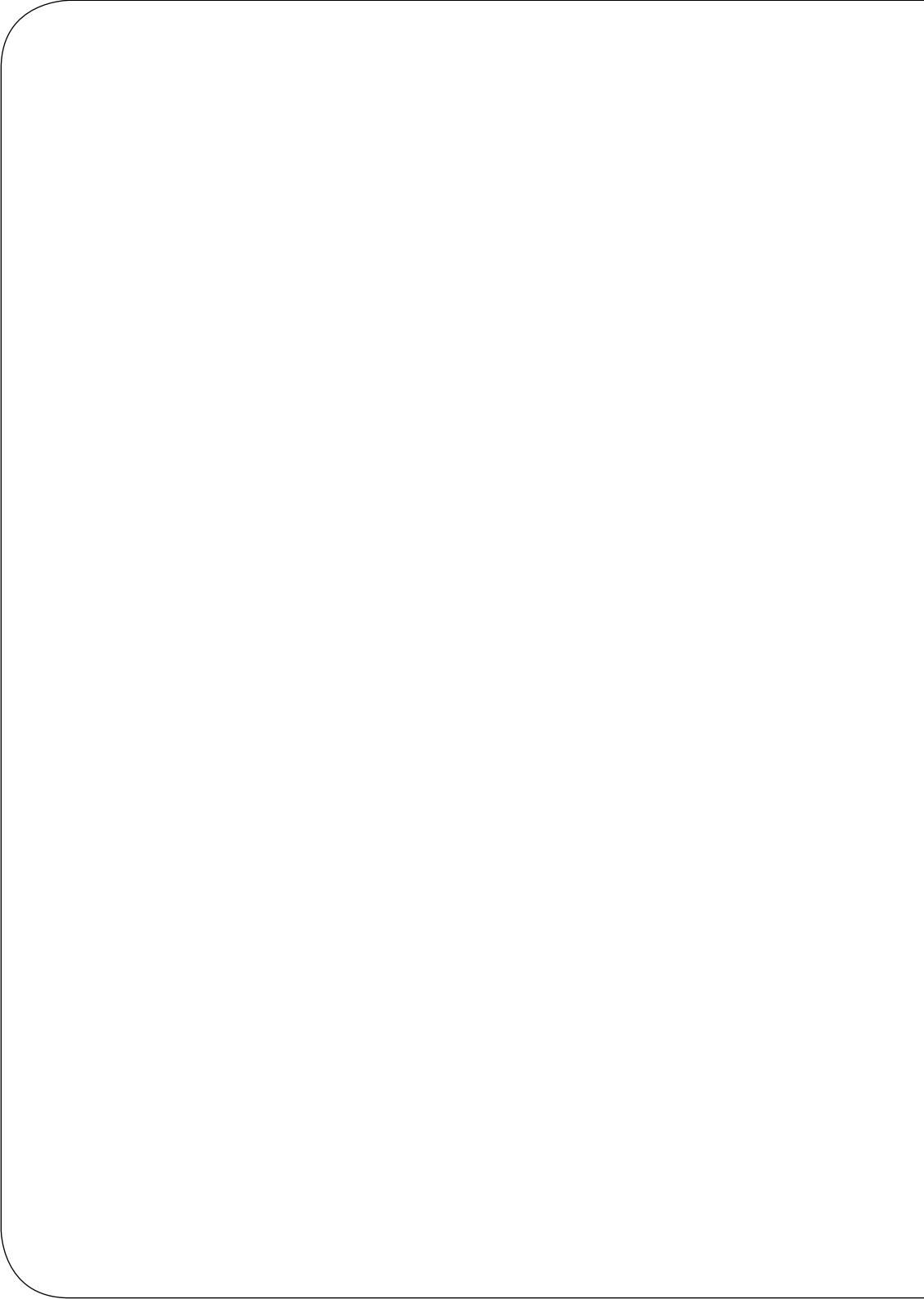
AGENDA JUIN À OCTOBRE 2017

# 100 JOURS

POUR RELANCER L'ARTISANAT  
DU BÂTIMENT ET L'ÉCONOMIE  
FRANÇAISE...

SANS PLOMBER LE BUDGET DE L'ETAT.





# SOMMAIRE

AVRIL

1	2	1 <sup>ER</sup> TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE
3	4	5
6	7	8
9	10	11
12	13	14
15	16	17
18	19	20
21	22	23
24	25	26
27	28	29
30		

MAI

1	2	3	4	5	6	7	2 <sup>ÈME</sup> TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE
8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	
22	23	24	25	26	27	28	
29	30	31					

JUIN

1	2	3	4	1 <sup>ER</sup> ET 2 <sup>ÈME</sup> TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
5	6	7	8	9
10	11	12	13	14
15	16	17	18	
SEMAINES 25-26				SOUTENIR L'ENTREPRENARIAT ET L'EMPLOI P. 8 À 9
19	20	21	22	23
24	25	26	27	28
29	30			

JUILLET

1	2	ORGANISER UNE CONCURRENCE SAINE ET LOYALE P. 10 À 12
3	4	5
6	7	8
9	10	11
12	13	14
15	16	17
18	19	20
21	22	23
SEMAINE 30		ALLÉGER LE COÛT DU TRAVAIL P. 13
24	25	26
27	28	29
30		31

AOÛT

1	2	3	4	5	6	RÉFORMER LES SYSTÈMES SOCIAUX P. 14 À 15
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			
SEMAINES 33 À 35			SIMPLIFIER LE CODE DU TRAVAIL P. 16 À 18			

SEPTEMBRE

1	2	3	DÉBLOQUER LE FINANCEMENT DES TPE P. 19
4	5	6	7
8	9	10	11
12	13	14	15
16	17	18	19
20	21	22	23
24	25	26	27
28	29	30	
SEMAINES 37 À 39			CONCOURIR À LA QUALITÉ DES LOGEMENTS P. 20 À 22

OCTOBRE

1	FAVORISER LA VISIBILITÉ DES TPE P. 23	
2	3	
4	5	
6	7	
8		
SEMAINE 41		SOUTENIR LA FORMATION AU SEIN DE LA BRANCHE P. 24
9	10	
11	12	
13	14	
15		

SEMAINE 42	DÉVELOPPER LA TRANSMISSION AU SEIN DE LA BRANCHE P. 25
16	17
18	19
20	21
22	23
24	25
26	27
28	29
30	

# ÉDITO

---



**Patrick Liébus**

Président de la CAPEB, Président d'EBC

**« EVITER L'INFLATION DES NORMES » ET  
« PENSER PETIT D'ABORD » SONT DEUX  
LEITMOTIVS SIMPLES.**

Si le ministre du travail avait suivi ces deux leitmotivs, la primauté donnée aux accords d'entreprise sur les conventions de branche n'aurait jamais vu le jour. Les conventions de branche sont un pilier des relations sociales : elles permettent de porter une vision claire et partagée de l'état des droits et devoirs des salariés et de leurs employeurs, secteur par secteur.

Les remettre en cause, c'est introduire de la complexité et de l'incertitude juridique sur un terrain où les partenaires sociaux parvenaient jusqu'à présent à s'entendre.

Autre effet dramatique pour la TPE : cela ouvre un boulevard aux grandes entreprises, bien mieux outillées en matière de négociations sociales. Ces dernières peuvent désormais chercher à imposer à leurs salariés des conditions de travail et de rémunération inférieures à celles auxquelles les petites entreprises, fidèles aux conventions de branche, continuent d'être soumises.

Résultat : une loi qui favorise les grandes entreprises... au détriment des artisans !

**Faisons un rêve : un monde où nos députés, sénateurs et ministres se glorifieraient d'avoir contribué à la suppression d'une loi - et sa cohorte de textes - , plutôt qu'à sa création.**

Chaque loi supplémentaire génère en moyenne entre 10 et 120 décrets d'application. Chaque décret débouche lui-même sur plusieurs arrêtés. Chacun de ces arrêtés se traduit en circulaires administratives, nouveaux règlements, déclenche la renégociation potentielle de multiples conventions et accords en matière sociale, entraîne de nouvelles jurisprudences... autant de textes qui s'empilent, démultipliant les risques juridiques auxquels les chefs d'entreprises font face. Une insécurité juridique qui crée de l'incertitude économique : dans cet océan de normes sans cesse changeantes, les TPE/PME du bâtiment naviguent à vue. Certains tiennent la barre, d'autres la lâchent. Des naufrages engloutissent les plus découragés. Et la plupart n'osent même plus prendre la mer : peur d'embaucher, peur d'investir. Comment imaginer que notre pays puisse retrouver le chemin de la croissance dans ces conditions ?

---

*« Un État est bien mieux réglé lorsque n'ayant que fort peu de lois, elles y sont fort étroitement observées. »*

**Descartes, Discours de la Méthode**

---

**Continuons de rêver : un monde où nos dirigeants politiques regarderaient l'économie française de plus près, et entreprendraient de la reconstruire en commençant par les fondations.**

Dans ce monde, nos gouvernements seraient attentifs aux petites entreprises - en particulier celles du bâtiment, socle de l'économie. 40 multinationales cotées en bourse d'un côté, 386 000 entreprises artisanales du bâtiment de l'autre. Autant de petites entreprises qui évitent au maximum de licencier, y compris en période de crise. Qui ne délocalisent pas leur production. Qui paient leurs impôts en France. Et réinvestissent le reste dans l'économie locale.

**« Penser petit d'abord »,** c'est imaginer une politique économique et sociale et une politique du logement qui s'appuient sur ce vivier de milliers d'entrepreneurs en mal de chantiers.

**« Penser petit d'abord »,** ce n'est pas penser petitement : c'est au contraire avoir un projet ambitieux et développer une vision de long terme en faveur de l'artisanat.

**Pour réussir cette feuille de route, la CAPEB vous propose sa vision de l'agenda idéal des « 100 jours » : un programme à la fois réaliste et ambitieux, pour reconstruire l'économie française... sans plomber le budget de l'Etat !**



## Le marché de la construction

représente



# 10%

de la valeur ajoutée  
des secteurs marchands  
en France

**98%** des entreprises **de construction-rénovation**  
sont des **TPE-PME**



employant moins de 20 salariés, soit

# 386 458

entreprises artisanales du bâtiment

Elles emploient

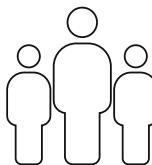
**643 049**  
**salariés**, soit **59%**

des salariés du secteur



Elles accueillent

**59 100**  
**apprentis**, soit **79%**



des apprentis  
du Bâtiment

Elles réalisent



**81 milliards**  
**d'euros**

de chiffre d'affaires, soit **64%** du CA du Bâtiment

# SOUTENIR L'ENTREPRENARIAT ET L'EMPLOI

## #MICRO-ENTREPRISES#PHOBIE ADMINISTRATIVE

### SUR LE TERRAIN



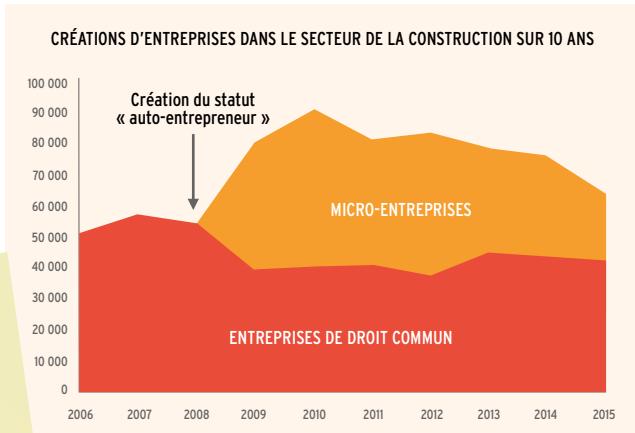
« Je passe de plus en plus de temps dans les tracasseries administratives. Mon métier c'est l'électricité, pas les formalités ! »

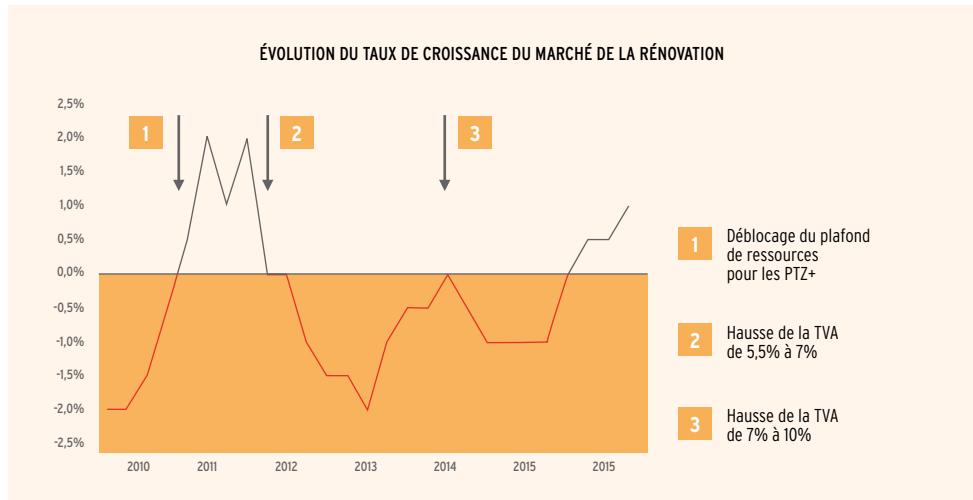
Jean-Pierre, artisan-électricien en Côte d'Or

Malgré les améliorations apportées par la loi PINEL en 2014, les micro-entreprises continuent de bénéficier d'un régime de faveur par rapport aux entreprises de droit commun.

### MESURES PRIORITAIRES

- Faire du régime de la micro-entreprise un tremplin transitoire vers l'entrepreneuriat de droit commun, et non un régime dérogatoire durable.
- Passer d'une logique de contrôle administratif *a priori* pour tous, à des contrôles *a posteriori* et ciblés.
- Amplifier et accélérer le « choc de simplification » en matière de formalités administratives.





## MESURES PRIORITAIRES

- Pérenniser la TVA à taux réduit pour les travaux de rénovation énergétique, afin de développer durablement l'activité.
- Elargir la TVA à taux réduit aux travaux d'accessibilité.



**MÉMO MINISTÉRIEL** 

*Seul 6 % du parc de logements est adapté aux personnes à l'autonomie limitée (seniors, personnes en situation de handicap...). La France accuse un retard important alors même que le vieillissement démographique s'accentue. Nous devons inciter les ménages et les entreprises à développer l'accessibilité du bâti, par une TVA réduite sur ces travaux.*

# ORGANISER UNE CONCURRENCE Saine et loyale

#MARCHÉS PUBLICS#DÉMATÉRIALISATION#ALLOTISSEMENT

## SUR LE TERRAIN



Nous ne répondons plus aux appels d'offre publics car je passais mon temps à refaire 100 fois les mêmes démarches, au lieu de me consacrer au développement de l'entreprise. Ajoutez à cela le fait que c'est systématiquement le moins-disant qui est retenu... bref, pour moi c'est de l'énergie dépensée inutilement.

Catherine, conjointe d'artisan en Seine-et-Marne

## MESURES PRIORITAIRES

- Généraliser les MPS (Marchés Publics Simplifiés) pour rendre la dématérialisation accessible à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.
- Simplifier le DUME (Document Unique de Marché Européen) et maintenir son caractère facultatif pour la passation d'un marché public.
- Vis-à-vis des acheteurs publics :
  - Faire respecter l'allotissement.
  - Ecarter systématiquement les offres anormalement basses et les offres variables.
  - Eviter les clauses sociales discriminatoires et valoriser les entreprises qui favorisent l'insertion par l'apprentissage et les contrats de professionnalisation.

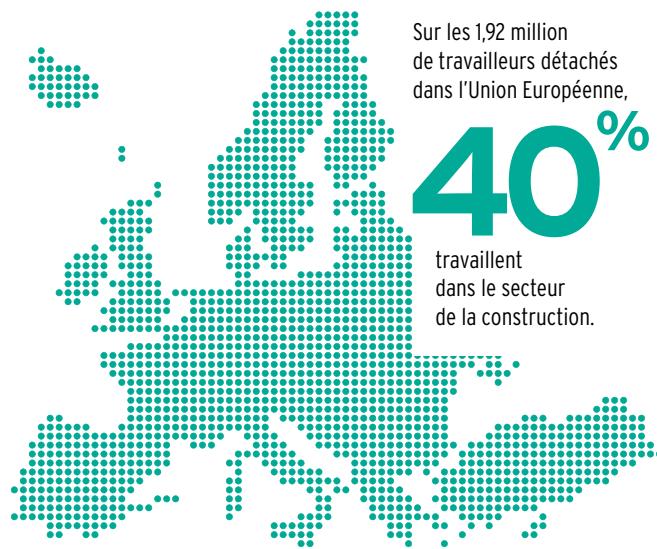
SEULS

13%

DE L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES DU BÂTIMENT DE MOINS DE 20 SALARIÉS SONT RÉALISÉS AUPRÈS DU SECTEUR PUBLIC

## MESURES PRIORITAIRES

- Revoir le traitement des charges sociales et fiscales entre pays d'origine et d'accueil.**
- Supprimer le détachement via les sociétés d'intérim.**
- Renforcer les contrôles et les sanctions (amendes + arrêt des chantiers).**
- Introduire une durée maximum de détachement, inférieure à 6 mois.**
- Imposer aux salariés détachés une ancienneté d'au moins 6 mois dans l'entreprise du pays d'origine.**
- Sécuriser l'application de la clause dite «Molière» par les donneurs d'ordre, pour des raisons de sécurité et de protection des salariés.**



Le marché français du BTP accueillait

**91 436**

travailleurs détachés déclarés en 2013, totalisant **3,5 millions de jours de travail**<sup>1</sup>



### MÉMO MINISTÉRIEL

*Le dumping social pratiqué par certaines entreprises de BTP, qui abusent du travail détaché, crée une concurrence sociale déloyale sans précédent. Le risque pour l'économie Française est de voir disparaître des milliers d'emplois dans l'artisanat du bâtiment.*

### NE PAS OUBLIER :

LA DIRECTIVE 96/71/CE SUR LES TRAVAILLEURS DÉTACHÉS EST EN COURS DE RÉVISION.  
SAISIR DE TOUTE URGENCÉ CETTE OPPORTUNITÉ POUR INSTAURER DES RÈGLES DU JEU PLUS ÉQUITABLES.

<sup>1</sup>Source : étude « Analyse des déclarations de détachement des entreprises prestataires de service en France, Direction Générale du Travail.

## SUR LE TERRAIN



« Dans la nouvelle économie, il y a à boire et à manger. Certaines plateformes nous font miroiter un développement de notre activité, mais au final elles se contentent de ponctionner notre marge en nous rendant dépendants. Je suis pour des plateformes réellement collaboratives, qui apportent une valeur ajoutée aux clients mais aussi aux artisans, en respectant notre indépendance. »

Fabien, artisan-plâtrier  
en Bretagne

## MESURES PRIORITAIRES

- Harmoniser la fiscalité des entreprises entre forme individuelle et sociétaire, pour tendre à la neutralité fiscale
- Obliger les plateformes numériques basées sur le modèle « Uber » à :
  - respecter le droit fiscal et français et contribuer équitablement au système social, au même titre que les entreprises ;
  - respecter les obligations s'imposant aux professionnels du bâtiment en matière de qualifications et d'assurances.

## MÉMO MINISTÉRIEL

*Les entreprises artisanales du bâtiment jouent un rôle économique essentiel dans l'hexagone. La fiscalité constitue une charge très importante, qui ne doit pas entraîner de handicap concurrentiel par rapport à d'autres modes d'activité.*

**3 MILLIARDS D'EUROS**  
ESTIMATION EN VOLUME  
DU MARCHÉ DU COMMERCE  
EN LIGNE SUR LE SECTEUR  
DU BÂTIMENT

# ALLÉGER LE COÛT DU TRAVAIL

## #CHARGES#CICE#HEURES SUPPLÉMENTAIRES

### SUR LE TERRAIN



Quand les heures supplémentaires étaient défiscalisées, je pouvais facilement adapter le temps de travail en cas de besoin sur un chantier ou de commande urgente d'un client. Et mes salariés voyaient le résultat sur la fiche de paie : tout le monde y gagnait !

Jean-Pierre, aménageur de combles dans le Jura

# 643 000

C'EST LE NOMBRE DE SALARIÉS EMPLOYÉS PAR LES ENTREPRISES ARTISANALES DE BTP.

### MESURES PRIORITAIRES



**Etendre aux indépendants (au même titre que les salariés qu'ils emploient), le principe du CICE et les allègements de charge auxquels ce dernier donne droit.**



**Rétablissement les dispositions relatives à la défiscalisation des heures supplémentaires.**

Il faut ouvrir le bénéfice des allègements de charges pour ceux qui créent de l'activité économique et de l'emploi !

### MÉMO MINISTÉRIEL



*Les allègements des charges récemment concédés aux indépendants au titre des allocations familiales vont dans le bon sens. Ce mouvement doit être poursuivi.*

# RÉFORMER LES SYSTÈMES SOCIAUX

## #RSI#SERVICES

### SUR LE TERRAIN



On a surtout besoin d'échanger avec un vrai interlocuteur qui nous connaît, qui nous suit et que l'on peut rappeler. C'est essentiel quand on traverse des difficultés dans l'entreprise.

Léa, artisan-peintre  
à Clermont-Ferrand

### MESURES PRIORITAIRES

- Améliorer le fonctionnement, la performance et la qualité de service du RSI (Régime Social des Indépendants) en maintenant un réseau de proximité, en lien direct avec les assurés.
- Développer une offre de services adaptée aux travailleurs indépendants.
- Renforcer le dispositif d'écoute pour détecter les besoins des travailleurs indépendants et accompagner ceux qui sont en situation de fragilité économique.

# 2,8

**MILLIONS  
DE COTISANTS**

LE RSI EST, AVEC **6,1 MILLIONS** DE RESSORTISSANTS ET D'AYANT DROITS, LE **DEUXIÈME RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE DU PAYS**. IL RASSEMBLE **2,8 MILLIONS DE COTISANTS**, DONT :

- **38 % DE COMMERCANTS**
- **35 % D'ARTISANS**
- **27 % DE PROFESSIONNELS LIBÉRAUX**

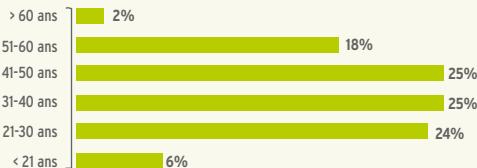
### NE PAS OUBLIER :

(RE)-LIRE LE RAPPORT VERDIER-BULTEAU SUR LA RÉFORME DU RSI ET LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION ETAT/RSI DE JUIN 2016 (ET APPLIQUER LEURS RECOMMANDATIONS !)

## MESURES PRIORITAIRES

- Rétablir un mécanisme de mutualisation des régimes de prévoyance, dans le cadre d'accords de branche, afin de les préserver tout en maintenant une équité de traitement entre les petites et les grandes entreprises.
- Assurer la pérennité des régimes de retraite par répartition afin de garantir aux retraités le revenu de remplacement auquel ils peuvent prétendre.
- Tenir compte des carrières longues : maintenir le mécanisme de cessation d'activité anticipée pour les artisans entrés précocement dans la vie active.

RÉPARTITION DES SALARIÉS DES ENTREPRISES DU BÂTIMENT PAR ÂGES



UCF - CI BATP 2015

La mutualisation des risques en matière de prévoyance est un impératif d'intérêt général et un pilier de notre système de solidarité, qui ne doit pas être remis en cause !

### MÉMO MINISTÉRIEL

*La réforme des retraites est un sujet de fond qui pose la question de l'allongement de la durée de cotisations. Si nous choisissons cette voie, nous devrons impérativement l'accompagner de mesures visant à favoriser l'emploi des plus de 55 ans.*

1/3

DES ARTISANS PARTENT EN RETRAITE ANTICIPÉE<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Source : RSI

# SIMPLIFIER LE CODE DU TRAVAIL

## #PÉNIBILITÉ#PRÉVENTION...

### SUR LE TERRAIN



Les méthodes de calcul de la pénibilité sont ubuesques. Je dois vérifier l'angle de la courbure du dos de mes salariés pour chacune de leurs postures ! En mettant l'accent sur la pénibilité, on oublie la prévention et on décourage les jeunes de choisir nos métiers.

Martin, artisan-charpentier en Corse

### MESURES PRIORITAIRES

- Supprimer le compte pénibilité au profit du développement d'actions de prévention (ou, *a minima*, le réviser intégralement dans ses modalités de mise en œuvre).
- Calquer la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) aux poussières de bois en France, sur le seuil européen (5 mg/m<sup>3</sup>), les seuils fixés actuellement étant inapplicables.
- S'assurer que les seuils retenus par la future réglementation européenne sur les poussières de silice soient réalistes.
- Rétablir la visite médicale préalable à l'embauche pour vérifier l'aptitude au poste de travail du salarié.

En remplaçant la visite médicale d'aptitude à l'embauche par une simple visite « d'information et d'orientation » *a posteriori*, nous exposons les chefs d'entreprise à un risque juridique majeur : que se passe-t-il si le salarié est déclaré « inapte » 6 mois après son arrivée ?

### MÉMO MINISTÉRIEL

*Malgré les avancées de la loi du 17 août 2015, le dispositif du compte pénibilité demeure trop complexe et très largement inapplicable dans les TPE/PME du bâtiment, et le coût du dispositif est prohibitif pour les employeurs.*

1 MG/M3 : C'EST LA VALEUR  
LIMITE D'EXPOSITION  
PROFESSIONNELLE AUX  
POUSSIÈRES DE BOIS EN  
FRANCE... SOIT

5 X

MOINS QUE LE SEUIL  
EUROPÉEN !



#### NE PAS OUBLIER :

A CE JOUR, AUCUN ÉQUIPEMENT SUR LE MARCHÉ NE PERMET DE RESPECTER LA VLEP FRANÇAISE SUR LES POUSSIÈRES DE BOIS (VALEUR LIMITE D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE).

CELA NE LAISSE QUE 2 OPTIONS AUX ENTREPRISES HEXAGONALES :  
DÉLOCALISER LEUR ATELIER À L'ÉTRANGER OU IMPORTER DES  
PRODUITS FINIS.

#### MÉMO MINISTÉRIEL

*Inclure la poussière de « silice cristalline alvéolaire » générée lors d'un processus de travail dans le champ de la directive sur les agents cancérogènes imposerait aux entreprises du bâtiment des exigences disproportionnées en comparaison aux objectifs à atteindre. La directive sur les agents chimiques (98/24/EC) constitue un cadre plus approprié pour fournir une protection efficace aux travailleurs, tout en évitant des fardeaux trop lourds pour les employeurs.*

— ■ — #PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE #TEMPS DE TRAVAIL DES APPRENTIS

SUR LE TERRAIN



Quand j'interviens sur un dépannage ou une rénovation d'urgence, je n'ose même plus emmener mon apprenti avec moi de peur de devoir tout laisser en plan pour le ramener à l'atelier avant d'avoir terminé.

## *Luc, artisan-chauffagiste dans la Somme*

## MESURES PRIORITAIRES

- Supprimer le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu par les entreprises, qui ajoute un fardeau administratif supplémentaire et qui perturbera inévitablement les relations sociales au sein des entreprises.
  - Permettre que le temps de travail hebdomadaire des apprentis du bâtiment puisse être exceptionnellement porté à 40h, pour tenir compte des spécificités du secteur (exemple : en cas d'imprévus sur un chantier).

UN DIRIGEANT DE TPE  
CONSACRE EN MOYENNE

**54%**  
DE SON TEMPS DE  
TRAVAIL QUOTIDIEN À  
SON CŒUR DE MÉTIER,  
25 % À LA RELATION  
CLIENT ET AUX DÉMARCHES  
COMMERCIALES ET 21%  
À LA GESTION INTERNE  
ADMINISTRATIVE ET  
JURIDIQUE!

<sup>1</sup>Source : étude d'Opinion Way 6 mars 2015

## **NE PAS OUBLIER :**

DEMANDER À LA CNIL  
SON AVIS SUR LE RISQUE  
D'INCÉRENCE DANS LA VIE  
PRIVÉE DES SALARIÉS  
LIÉ À LA MISE EN PLACE  
DU PRÉLÈVEMENT  
À LA SOURCE DE L'IR.

# DÉBLOQUER LE FINANCEMENT DES TPE

## #TRÉSORERIE#AMORTISSEMENTS

### SUR LE TERRAIN



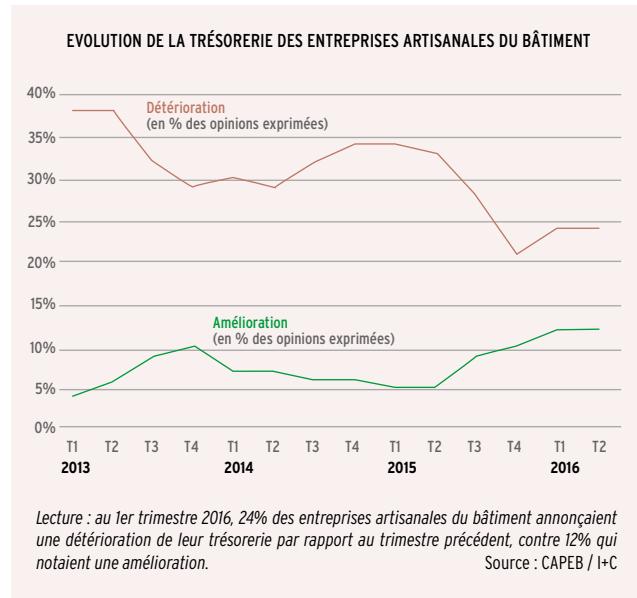
« Je croule sous les commandes, mais ma banque refuse de me prêter de l'argent ; par contre elle me facture des agios dès que je suis à découvert ! »

Bertrand, artisan-maçon en Gironde

## 25 000€

C'EST LE MONTANT MOYEN DU BESOIN EN TRÉSORERIE D'UNE ENTREPRISE ARTISANALE DU BÂTIMENT, MONTANT TRIMESTRIEL LE PLUS ÉLEVÉ DE L'ANNÉE 2016!

<sup>1</sup>Source : enquête I+C, 2016



### MESURES PRIORITAIRES

- Exiger des banques qu'elles tiennent compte des carnets de commandes, et pas seulement des capitaux, pour octroyer des prêts aux entreprises.
- Imaginer des solutions de trésorerie adaptées aux TPE/PME du bâtiment afin d'éviter qu'elles n'utilisent leur découvert bancaire pour se financer à court terme.
- Autoriser les entreprises à constituer des provisions pour investissement défiscalisées sur 5 ans, en vue de l'acquisition de matériels ou de machines.

# CONCOURIR À LA QUALITÉ DES LOGEMENTS

## #RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE#ÉCO-PTZ#ACCESSIBILITÉ



### MÉMO MINISTÉRIEL

*Depuis 2014, une centaine de plateformes locales de la rénovation énergétique, fruits d'une collaboration entre l'ADEME et les acteurs territoriaux, se sont développées. Pour garantir l'efficacité du dispositif, nous devons cependant nous assurer qu'elles respectent les 4 critères suivants :*

- 1. Ne pas intervenir dans le choix des travaux à réaliser (matériaux, équipements, montants).*
- 2. S'appuyer sur le savoir-faire des entreprises.*
- 3. Limiter le critère de référencement de ces dernières au label RGE.*
- 4. Ne pas définir d'exigences supplémentaires en matière de contrôle.*

### MESURES PRIORITAIRES

- Proroger le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) dans sa forme actuelle pour ne pas ralentir la dynamique impulsée sur le marché.**
- Promouvoir l'éco-PTZ et exiger des banques qu'elles diffusent effectivement ce produit auprès des ménages.**
- Simplifier le parcours des personnes souhaitant adapter leur logement pour rester à domicile (guichet unique).**
- Renforcer les aides et les sources de financement des travaux d'accessibilité-adaptation :**
  - Prorogation et amélioration du crédit d'impôt
  - Extension de la TVA au taux réduit de 5,5 % aux travaux éligibles à ce crédit d'impôt
  - Augmentation des moyens de l'ANAH
  - Incitation des collectivités locales à participer à l'effort d'adaptation des logements
  - Promouvoir les labels Handibat® et Silverbat®

La population française vieillit. Nous devons lancer un plan national de sensibilisation et d'incitation à la réalisation des travaux de rénovation des logements. Avec un volet spécifique aux travaux d'adaptation permettant le maintien à domicile des seniors – à rapprocher des politiques d'incitation à la rénovation énergétique.

## MESURES PRIORITAIRES



### Optimiser le PTZ+ :

- Permettre aux collectivités locales d'affiner le zonage du PTZ+ en cohérence avec leur stratégie locale de développement du territoire.
- Abaisser le montant minimal de travaux d'amélioration à 15 % du coût total de l'opération (contre 25 % actuellement), pour élargir la palette des projets financables et dynamiser le marché de l'ancien.



**Imposer au vendeur, lors de la vente d'un terrain constructible, la réalisation d'une étude de sol annexée à l'acte de vente afin d'éviter les déconvenues pour les particuliers et les constructeurs de maisons individuelles.**



### MÉMO MINISTÉRIEL



*Le PTZ est un dispositif qui a largement fait ses preuves depuis une dizaine d'années pour favoriser l'acquisition des ménages les plus modestes à la propriété. Mais l'achat-rénovation de logements anciens en centres-bourgs ne représente que 2% des PTZ octroyés, du fait des conditions trop sévères pour financer ce type de projets.*

### NE PAS OUBLIER :

Bien connaître la nature et les particularités géologiques du sol est indispensable pour ériger une construction de qualité avec des fondations adaptées. Sinon, des problèmes de structure risquent de survenir pendant ou après la construction.

<sup>1</sup>Source : esgfgas.fr

## SUR LE TERRAIN



« Certains clients tatillons saisissent le médiateur de la consommation pour un oui ou pour un non. Pourquoi se priveraient-ils ? C'est nous qui prenons en charge le coût de la médiation. Résultat : du temps et de l'argent perdus... »

Cécilia, artisan-carreleur  
dans la Drôme

## NE PAS OUBLIER :

ETENDRE LA NOMINATION DU MÉDIATEUR DES NORMES À DES PÉRIODES DE 3 ANS (CONTRE 1 ACTUELLEMENT) ET RENFORCER SES MOYENS.

## MESURES PRIORITAIRES

- Poursuivre le toilettage du stock de règles de la construction initié par la concertation « Objectif 500 000 » en 2014.
- Instaurer une période probatoire systématique entre la promulgation d'une nouvelle disposition législative ou réglementaire et sa mise en application.
- Partager le coût de la médiation de la consommation entre les entreprises et les clients, afin de responsabiliser les 2 parties (et pas seulement l'entreprise).

Chaque région doit pouvoir bénéficier d'un Médiateur régional de la Construction des Logements, pour débloquer les projets de logements collectifs.

SUR LES 135 PROPOSITIONS DE SIMPLIFICATIONS ÉMISES LORS DE LA CONCERTATION « OBJECTIF 500 000 », 116 PROPOSITIONS ONT FAIT L'OBJET D'UN CONSENSUS TOTAL MAIS SEULES

# 42

PROPOSITIONS SONT,  
À CE JOUR, EFFECTIVES,  
SOIT À PEINE 30 %.

# FAVORISER LA VISIBILITÉ DES TPE

## #STATISTIQUES#RSE#PROMOTION DE L'ARTISANAT

### MESURES PRIORITAIRES

- Prendre systématiquement en compte les entreprises de moins de 20 salariés dans les enquêtes publiques, économiques et bancaires afin de pouvoir suivre l'évolution de leur activité et de leurs besoins et optimiser les mesures les concernant.
- Sanctuariser la promotion de l'Artisanat via le FNPCA (Fonds National de Promotion et de Communication de l'Artisanat) et supprimer l'écrêttement annuel de 10% de ses recettes.
- Intégrer les spécificités des TPE dans l'ensemble des initiatives qui se mettent en place en matière de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et valoriser le rôle de proximité des entreprises artisanales.

### MÉMO MINISTÉRIEL

*Le FNPCA a été créé en 1997 à l'initiative de l'Union Professionnelle Artisanale (devenue entretemps U2P : Union des Entreprises de Proximité). Abondé en totalité par une taxe versée par les entreprises artisanales, il s'est vu confisquer par l'Etat une partie de ses recettes via un « écrêttement » annuel de 10%. Un prélevement inique dans la mesure où il pèse exclusivement sur les TPE, et que l'on pourrait qualifier d'impôt déguisé.*

# 98%

DES ENTREPRISES  
DE CONSTRUCTION  
ET DE RÉNOVATION SONT  
DES TPE-PME EMPLOYANT  
MOINS DE 20 SALARIÉS

#### NE PAS OUBLIER :

L'ARTISANAT EST LA  
« PREMIÈRE ENTREPRISE  
DE FRANCE ».  
C'EST LE CŒUR BATTANT  
DE NOTRE ÉCONOMIE !



# SOUTENIR LA FORMATION AU SEIN DE LA BRANCHE

## #APPRENTISSAGE#FORMATION CONTINUE

### SUR LE TERRAIN



Pour apprendre le métier, il n'y a pas de meilleure voie que l'apprentissage. Mais embaucher un apprenti représente un investissement important pour les entreprises et comme les incitations financières changent constamment, elles deviennent frileuses...

Esteban, apprenti-plombier dans la Manche

# 170 000

STAGIAIRES ONT SUIVI UNE FORMATION EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE VIA LE DISPOSITIF FEE BAT DEPUIS 2008.

### MESURES PRIORITAIRES

- Sanctuariser le déploiement d'une politique de formation professionnelle de branche, via les organismes dédiés aux métiers du secteur, tels Constructys et le CCCA-BTP.
- Favoriser les actions d'accompagnement-conseil en RH au niveau des territoires, pour aider les entreprises artisanales du bâtiment à relever les défis de la transition énergétique, de l'adaptation du bâti et de la révolution numérique.
- Promouvoir la place essentielle de l'artisanat auprès des jeunes attirés par les métiers du bâtiment, en valorisant l'apprentissage auprès des enseignants, des parents et des élèves.
- Encourager le développement des formations continues en atelier ou sur chantier, afin de limiter l'absence des salariés liée aux stages à l'extérieur de l'entreprise.
- Simplifier les dispositifs de formation professionnelle par une meilleure coordination Etat/Régions/Financeurs (exemples : listes de formations éligibles au Compte Personnel de Formation ou circuits de financement).

### MÉMO MINISTÉRIEL



*La voie de l'alternance est en forte baisse : le nombre de contrats d'apprentissage dans la construction est passé de 300 000 en 2008, à 265 000 l'an dernier. Nous devons faire du développement de l'apprentissage au sein des TPE une priorité nationale, par des mesures de financement et d'incitation adaptées.*

# DÉVELOPPER LA TRANSMISSION AU SEIN DE LA BRANCHE

## #TRANSMISSION#REPRISE

### SUR LE TERRAIN



« J'ai dû prendre ma retraite l'an dernier, sans avoir trouvé de repreneur. Pourtant avec tous les monuments historiques que nous avons dans la région, ce n'est pas le travail qui manquait !

Alain, artisan-tailleur de pierre dans le Loiret

### MESURES PRIORITAIRES

Favoriser la transmission-reprise d'entreprises en accompagnant les cédants et les repreneurs sur 3 volets-clés :

- conseils personnalisés
- aides au financement
- incitations fiscales

# 97%

DES DIRIGEANTS DE TPE-PME CONSIDÈRENT QU'ils JOUENT UN RÔLE IMPORTANT DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE, NOTAMMENT DANS LA TRANSMISSION D'UN SAVOIR-FAIRE ET DE COMPÉTENCES<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>Source : observatoire CNP Ass. TPE/PME juin 2015

---

La **CAPEB**, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat du bâtiment, c'est-à-dire l'ensemble des petites entreprises qui peuvent employer ou non des salariés et inscrites au Répertoire des métiers, soit **386 458 entreprises\***.

La **CAPEB**, qui a célébré ses **70 ans en 2016**, est structurée en un réseau territorial départemental et régional, afin d'être au plus près des entreprises. A l'échelon européen, la **CAPEB** est représentée par l'association **EBC**, European Builders Confederation, qu'elle a **fondée en 1990**.

Sur le champ de l'interprofession, la **CAPEB** est membre fondateur de l'**U2P - Union des Entreprises de Proximité** -, qui fédère 119 organisations professionnelles nationales affiliées.

L'**U2P**, organisation interprofessionnelle et partenaire social, constitue aujourd'hui la première force patronale du pays. Elle représente 2,3 millions de TPE-PME dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises.

---

(\* ) Ce chiffre (386 458) ne comprend pas les 146 631 auto-entrepreneurs inscrits au RSI, soit 105 504 déclarant un CA et 41 127 n'en déclarant pas (Acoss)





## Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

2, rue Béranger ■ 75003 paris  
Tél : 01 53 60 50 00 ■ Fax : 01 45 82 49 10  
Mail : capeb@capeb.fr

 @capeb\_fr

[www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)  
[www.artisans-du-batiment.com](http://www.artisans-du-batiment.com)

